

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 9
Présents : 6 dont 2 pouvoir
Absents : 3 (ayant donné pouvoir)

Date de convocation le 11 septembre 2006

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six, le 20 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel FLECHAIRE, Maire.

Présents : Mme BAYLE Claudine, MM. PREVOST Jean-Claude, DESCOUDARD Michel, FRADET Jean-Marc, VIAUD Philippe,

Absents : Mme SAVARY Chantal (a donné pouvoir à Monsieur DESCOUDARD), MM DEHECQ Marc (a donné pouvoir à M. FLECHAIRE), LAMY Michel.

Secrétaire de séance : VIAUD Philippe

OBJET : LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES -POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Sénateur GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, en date du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse LIMOGES-POITIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **S'oppose** à la création d'une ligne grande vitesse LIMOGES-POITIERS qui risquerait reléguer la voie CHATEAUROUX-PARIS au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1.8 million d'habitants. Rappelle que l'INDRE, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

- Demande :

- la grande vitesse entre LIMOGES et PARIS par CHATEAUROUX, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique

Reçu à la Sous-Préfecture

Fait et délibéré au mois, jour et an que dessus
Au registre sont les signatures,

le 28 SEP 2006



Pour copie conforme,
Le Maire
M. FLECHAIRE

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Sous-Préfecture le 09.2006
Publié et notifié le

